Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_V146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Servitudes d'Utilité Publiques

Saint-Brieuc Armor Agglomération NORD

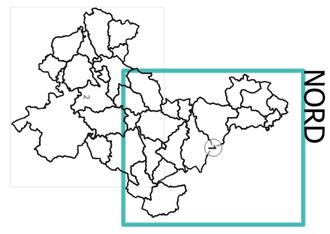

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 30000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°1 / 2

Servitudes d'Utilité Publique :

- AC1 - Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
- AC1 - Monument Historique - Classé
- AC1 - Monument Historique - Inscrit
- AC1 - Monument Historique (Assiette)
- AC2 - Sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles
- AC4 - Sites Patrimoniaux Remarquables
- AS1 - Protection des eaux
- EL8 - Servitude de protection des champs de vue des établissements indispensables à la sécurité et à la surveillance de la navigation maritime - Amers, phares et sémaphores
- EL9 - Passage des piétons sur le littoral
- EL11 - Interdiction d'accès aux routes express et déviations
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques et de certaines canalisations de de distribution de gaz
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
- PT 1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
- PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement (civile)
- T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

Cadastre

A 100 Parcelles — Bâti — Limite communale

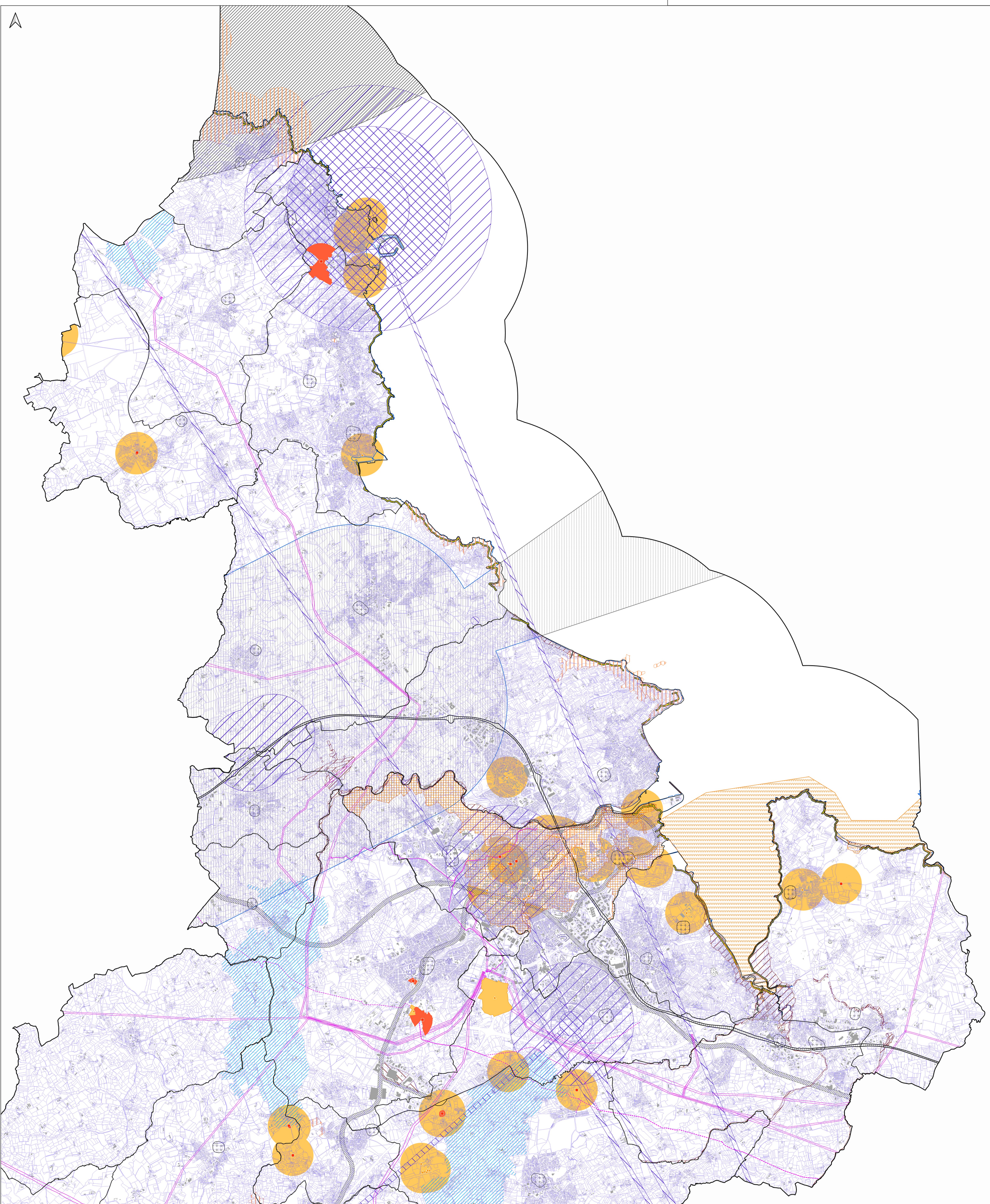

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Servitudes d'Utilité Publiques
Saint-Brieuc Armor Agglomération SUD

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 30 000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°2 / 2

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DE_V146_2025-DE

Servitudes d'Utilité Publique :

- AC1 - Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
- AC1 - Monument Historique - Classé
- AC1 - Monument Historique - Inscrit
- AC1 - Monument Historique (Assiette)
- AC2 - Sites inscrits et classés
- AC3 - Réserves naturelles
- AC4 - Sites Patrimoniaux Remarquables
- AS1 - Protection des eaux
- EL8 - Servitude de protection des champs de vue des établissements indispensables à la sécurité et à la surveillance de la navigation maritime - Amers, phares et sémaphores
- EL9 - Passage des piétons sur le littoral
- EL11 - Interdiction d'accès aux routes express et déviations
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques et de certaines canalisations de de distribution de gaz
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP)
- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
- PT 1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
- PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement (civile)
- T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement

Cadastre

- A100 Parcelles
- Bâti
- Limite communale